

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction du contrôle de gestion
11488

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Rapport annuel des représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône administrateurs de la SEMIDEP - Exercice 2017.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au contrôle de gestion, aux systèmes d'information et services numériques, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'article L 1531-1 du CGCT énonce que les SPL sont soumises, sous réserve des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT intitulé « Sociétés d'Economie Mixte ».

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) précise que :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Le présent rapport comprend les pièces suivantes :

- Rapport d'activités 2017 et perspectives 2018.
- Rapport financier au 31/12/2017.
- Contrôle externe.
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31/12/2017.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, exercice clos au 31/12/2017.
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration du 7 avril 2017 et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2017.

Les représentants du Conseil départemental au sein des instances de la SEMIDEP, au 31/12/2017 étaient :

Monsieur Patrick BORE, Président, Madame Sabine BERNASCONI, Madame Laure-Agnès CARADEC, Monsieur Gérard FRAU, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MILON.

Il convient de rappeler que les Sociétés Publiques Locales, dont les actionnaires ne peuvent être que des collectivités territoriales ou leurs groupements, sont soumises à un contrôle de leurs actionnaires, analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services.

Dans le cadre de la SEMIDEP, ce contrôle s'exerce notamment par le biais d'un comité technique dont les réunions, préalables aux conseils d'administration permettent, outre le suivi au long cours de la société, d'effectuer des contrôles sur les orientations stratégiques, la gouvernance, l'activité opérationnelle et d'informer la Présidente du Conseil départemental et les administrateurs.

SYNTHESE

Objet

La SEMIDEP a été créée en 1995 par l'ensemble des partenaires publics et sociaux pour mener la reconversion des chantiers navals.

La mission majeure de la SEMIDEP est d'assurer, pour le compte et avec le soutien de l'ensemble des actionnaires et partenaires, le développement d'une filière complète des activités dédiées à la maintenance, la réparation et au refit des navires de grande plaisance.

La SEMIDEP a été transformée en SPL le 3 décembre 2010, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'investissement de 43 M€ approuvé et soutenu financièrement par les collectivités locales, et d'une DSP prolongée jusqu'en 2036.

Actionnariat

Au 31/12/2017 le capital de la société SEMIDEP est de 20 010 587,00 € divisé en 131 260 actions de 152,45 €

Les parts du capital sont réparties comme suit :

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

50% soit 65 629 actions ;

Conseil Régional Provence Alpes-Côte-d'Azur

25,82% soit 33 894 actions ;

Métropole Aix Marseille Provence

19,91% soit 26 130 actions ;

Ville de La Ciotat

4,27% soit 5 607 actions.

Gouvernance

Par délibération en date du 03/12/2010, le conseil d'administration, dans la continuité de la décision prise le 10 février 2005, a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

Dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration, M. Patrick BORÉ, a été désigné par délibération du Conseil d'Administration du 17 juin 2015, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration réuni le 22 juillet 2015 a nommé au poste de Directeur Général M. Jean-Yves SAUSSOL à compter du 1^{er} août 2015, pour une durée de 5 ans.

M. SAUSSOL, représentant légal de la SEMIDEP, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

ACTIVITE 2017 – PERSPECTIVE 2018

Stratégie, développement et exploitation du site industriel

Bilan 2017

L'année 2017 aurait pu simplement être l'année de la consolidation des tendances observées en 2016, avec la première année complète de fonctionnement pour la grande forme réhabilitée, en attendant la finalisation du nouveau plan d'aménagement et les nouveaux développements qu'il induit partir de 2018. Cette prédiction s'est partiellement réalisée, avec d'une part la montée en puissance effective de l'occupation de la grande forme, inaugurée en avril 2017 en présence de plusieurs personnalités dont M. Lürssen. Il s'en déduit un bond des recettes afférentes (630 K€ contre une moyenne 2009-2012 inférieure à 200 K€) et d'autre part l'élaboration par étapes du nouveau schéma d'aménagement, qui a été définitivement approuvé en janvier 2018.

Pour autant, l'année écoulée s'est trouvée impactée par deux événements nouveaux, qui ont eu un impact sensible sur l'exploitation du site.

Le premier événement, d'origine externe, trouve sa source dans l'entrée en vigueur de nouvelles règles d'affiliation des marins en escale au régime de sécurité sociale français. Ces règles résultent d'une interprétation extensive par l'administration française des termes du décret n° 2017-307 du 9 mars 2017, selon lequel les marins sur un navire battant pavillon français et les marins résidant en France de manière stable et régulière et embarqués sur un navire battant pavillon d'un Etat étranger doivent cotiser à l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM).

Le second événement, plus interne, réside dans l'arrivée à la Ciotat du groupe barcelonais MB92 et de son actionnaire de référence, le groupe familial turc Dogus.

L'évolution du marché mondial

L'année 2017 n'a pas vu de bouleversement majeur sur le marché mondial, mais la continuation des tendances lourdes déjà exposées dans les précédents rapports de gestion. Elle confirme le potentiel très important de la niche de marché sur laquelle les chantiers de La Ciotat sont positionnés, à savoir l'entretien, la réparation et le refit de grands yachts.

Deux constats :

- le développement de la flotte : la tendance à la segmentation se poursuit ;
- le marché de la réparation navale et du refit poursuit sa mue.

Perspectives 2018

L'année 2018 sera résolument placée sous le signe de l'action, avec le lancement de la mise en œuvre du schéma d'aménagement validé par le Conseil d'administration dans ses trois composantes. Cette mise en œuvre aura des répercussions en termes de travaux du Yachting Village mais aussi en termes de positionnement des grands opérateurs du site.

Aménagements et travaux

Les investissements stratégiques inscrits au PLT

Dans le PLT (Plan Long Terme 2010-2018) approuvé en 2010, les travaux et aménagements prévus étaient regroupés en six opérations :

- Les Nefs ABC et l'Annexe Nef A (rebaptisée Bâtiment du Mugel, dont la réalisation a été achevée en décembre 2014).
- Le bâtiment de l'Armement, dont l'aménagement des commerces a été achevé en mai 2012.
- Le secteur Sous-traitants.
- La Grande Forme de Construction qui a été remise en service en octobre 2016.
- Le quai de l'Armement et les travaux subaquatiques du Port Vieux.
- La réhabilitation du bâtiment gardien.

Le nouveau Plan d'Aménagement Stratégique du site élaboré pendant l'année 2017 par la SEMIDEP et son prestataire (groupement MAP / SETEC / EARTHCASE) sera approuvé début 2018 par le Conseil d'Administration. Ce Plan d'Aménagement Stratégique ScaleUp 2018 viendra donc se substituer à partir de 2018 au PLT 2010 de façon opérationnelle.

Les investissements stratégiques du nouveau plan d'aménagement et de développement ScaleUp 2018

Une mission d'études pour la mise à jour du Plan d'Aménagement/Schéma directeur des Chantiers Navals a été engagée en 2016. L'équipe mandatée à cet effet est le groupement MAP (mandataire) / SETEC International / Earthcase pour un montant de 149.500,00 €HT.

L'objectif de la SEMIDEP était d'établir les nouveaux axes stratégiques de développement du site et d'élaborer, sur cette base, un nouveau schéma directeur général du site et la mise à jour du plan d'investissement. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des démarches engagées pour la poursuite de la reconversion du site, le développement de l'activité et la création de nouveaux emplois et est un outil indispensable pour garantir un développement cohérent des 26 chantiers à long terme. Le nouveau plan d'aménagement servira de référence et de support de communication du développement du site pour les 5 à 10 ans à venir.

Les investissements en fonds propres « FIL DE L'EAU »

Les principales opérations engagées en études ou travaux en investissements (« fil de l'eau ») en fonds propres SEMIDEP en 2017 sont les suivantes, pour un montant total réglé en 2017 de 266.386,13 €HT :

- Rénovation des vestiaires et sanitaires de l'atelier SEMIDEP.
- Réaménagement des bureaux du 3ème étage du bâtiment Moyens
- Aménagement de petite voirie et parkings.
- Déploiement de la fibre optique.
- Réfection de l'installation de chauffage et climatisation de la Capitainerie.

Les charges d'aménagement

Les dépenses réalisées en 2017 ont principalement porté sur :

- Les travaux d'entretien des bâtiments
- Les travaux d'entretien du site
- L'entretien outillages Grande et Moyenne Plaisance
- L'entretien des outils de levage (Grand Portique) (montant total : 1.111,22 €HT)
- L'entretien du Port Vieux / Port à sec (montant total : 2.200,00 €HT)
- L'entretien des commerces de l'Armement (montant total : -78.662,08 €HT)
- Les fournitures (montant total : 40,00 €HT)
- Les études d'aménagement (montant total : 139.102,50 €HT)
- L'entretien bâtiment Mugel / Annexe Nef A (montant total : 7.032,90 €HT)

Les opérations hors DSP

- Le projet du secteur des Calanques
- La ZAC de la Source du Pré

Activité exploitation du port de plaisance

La SEMIDEP assure avec son service « Capitainerie » l'exploitation et la maintenance du port à flot et du port à sec. Elle gère également les terrasses des cafés et restaurants autorisées sur les quais du Port-Vieux et veille à la bonne organisation des manifestations qui animent le Port tout au long de l'année.

Le PORT-VIEUX dispose de :

- 494 contrats annuels de plaisanciers dont 53% (262 bateaux) résident à la Ciotat et à Ceyreste,
- 18 contrats annuels de pêcheurs,
- 10 contrats annuels commerce.

Sur 500 bateaux, une trentaine ne sortent jamais du port.

Le PORT à SEC dispose de :

- 320 contrats annuels de plaisanciers dont 52% (166 bateaux) résident à la Ciotat et à Ceyreste. Sur ces 320 bateaux, une vingtaine de bateaux ne sont jamais mis à l'eau. Les terrasses sur les quais sont gérées dans le cadre d'Autorisations d'Occupation Temporaire, ce qui représente 46 contrats annuels.

Exploitation du site industriel

L'activité du site industriel a généré en 2017 un chiffre d'affaires de 7.163 K€ (en hausse de 12% par rapport à 2016) réparti en 11 activités.

Éléments financiers de l'année 2017

Le résultat net comptable 2017 de la SEMIDEP s'élève à + 1.443 K€ contre 1.075 K€ en 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du Rapport annuel des Mandataires du Conseil départemental Administrateurs de la SEMIDEP pour l'exercice 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL